

Augmenter nos salaires est une exigence sociale

La ministre de l'Education nationale a déploré le mercredi 13 janvier sur France Inter "la faible rémunération" des enseignants, un sujet sur lequel "[elle] compte agir".

Interpellée par un auditeur sur la faiblesse des salaires des professeurs, mais aussi sur la complexité du système d'affectation de son ministère, la Ministre a reconnu ces "contraintes", et notamment "la faible rémunération" de son personnel. Elle a précisé que, dans le cadre des négociations en cours sur les carrières des fonctionnaires, elle espérait pouvoir proposer "rapidement" des revalorisations.

Pour rappel, le gel du point d'indice des fonctionnaires depuis 2010, et l'augmentation des charges, notamment des cotisations retraite, qui entraînent une baisse des revenus. Dans une étude parue à l'été 2015, la Direction de l'évaluation, de la prospective, et de la performance (DEPP), concède de son côté une baisse de 1% des salaires des enseignants en euros constants, rien que pour l'année 2013.

Gel du point d'indice

Le point d'indice de la fonction publique n'a pas été revalorisé depuis Juillet 2010. Et pendant cette période, la hausse des prix est de l'ordre de 5,8%. Les fonctionnaires ont donc perdu 5,8% par rapport à une situation où l'indice aurait été indexé sur les prix.

Le SNUEP-FSU appelle tous les personnels de LP, SEP, SEGPA et EREA à se mettre en grève le 26 janvier et à participer aux initiatives et manifestations pour exiger le dégel du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat. Le SNUEP-FSU soutient et appelle à la mobilisation de l'intersyndicale du 2nd degré pour le retrait de la réforme du collège.

Frais de déplacement.

La [circulaire](#) sur l'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels relevant du MENESR est publiée sur le [BO n°2 du 14 janvier 2016](#). Le document revient sur le principe d'ordre de mission, les définitions de "notion de commune" et "notions de résidence", les déplacements temporaires, la situation des agents appelés à se présenter aux épreuves d'admissibilité ou d'admission d'un concours, d'une sélection ou d'un examen professionnel organisés par l'administration, de ceux affectés en service partagé entre deux ou plusieurs établissements situés dans des communes différentes, sur les frais de transport, les stages de formation initiale, les frais de repas à l'occasion de missions, d'intérim et de stage de formation continue et sur les justificatifs exigibles.

Compte rendu de l'audience avec Monsieur le Recteur

Monsieur le Recteur nous a reçu en audience le mercredi 17 janvier à 17h ; il était accompagné de Mme JOLIAT (Secrétaire générale) et de M. CHENAL (Directeur de cabinet). La délégation du Snuep était composée de Nasr LAKHSASSI, Paul BOUSQUET, Christelle REY, Jean-Luc MASSIAS, Vincent DESTRIAN, Frédéric LALANNE, Jean-Claude RENAUD.

Après les traditionnels échanges de vœux, en introduction générale, Nasr rappelle à l'occasion des 30 ans du Bac Pro qu'il existe bon nombre de débats, d'études de chercheurs, et notamment sur le thème du décrochage scolaire, puisque c'est la voie professionnelle qui accueille la majorité de ce public fragile et répond à ce problème qui a « un coût ». Un débat courtois s'installe alors, Monsieur le recteur semblant être à l'écoute de nos inquiétudes.

Sur le thème de l'ASH, présenté par Vincent, il est réaffirmé que les moyens sont maintenus pour les dispositifs SEGPA, Les volumes d'élèves variant plutôt légèrement à la baisse pour atteindre la moyenne nationale. Le manque de directeurs de SEGPA pouvant difficilement être réglé puisque les postes n'étant pas déclarés vacants (maladie, etc...) le remplacement semble impossible. Mme JOLIAT rappelant également que s'agissant des liens ULIS/SEGPA, un référent ASH par ZAP avait été nommé à la rentrée pour traiter des interactions entre les 2 structures, assurer la formation et répondre aux interrogations des enseignants. Elle a également précisé que l'effort important fait avec l'ouverture de 10 ULIS/an ne permettait pas de donner des moyens supplémentaires aux SEGPA. Nous évoquons également le problème créé par l'interdiction d'utilisation des machines à l'atelier. Sur ce point M. le Recteur rappelle qu'il n'a pas le pouvoir de donner ces autorisations.

S'agissant des conditions de travail des personnels, Jean-Luc introduit le débat en lisant à M. le Recteur des extraits de courriers de collègues, pour illustrer la détresse et la souffrance pouvant exister dans l'exercice de notre mission. Conscient en particulier, des problèmes de discipline dans les établissements et des difficultés que nous rencontrons au quotidien, il a réaffirmé que notre mission était bien la transmission des connaissances, d'une culture et de compétences professionnelles, qu'il ne tolère aucun manquement à l'égard des enseignants y compris quand c'est le fait des parents d'élèves... Nous avons insisté sur ces difficultés grandissantes tant pour les enseignants que pour les services de vie scolaire, qui conduisent même certains de nos collègues à se poser la question de la poursuite de leur carrière au sein de l'Education Nationale. Ces situations devront être suivies de près.

Jean-Claude aborde alors le thème de la mixité des publics. Après un bref rappel sur la marche forcée vers la labellisation « Lycée des métiers » qui impose l'accueil des 3 voies de formation au sein des EPLE (sans moyens supplémentaires), il rappelle que maintenant, ces publics arrivent en mixité dans nos classes. Un certain nombre de questions se posent : Quel est le statut de ces jeunes ? Comment gérer l'alternance, les rentrées décalées, les CCF ? L'accueil du public de formation continu est-il compatible avec notre statut ? Qu'en est-il par rapport à la DGH ? M. CHENAL rappelle que nous pouvons enseigner dans ces 3 types de formation. Nous invoquons alors l'article 30 du statut des PLP, et lui rappelons que la question posée à ce sujet au service juridique du rectorat en septembre est toujours sans réponse. Il note que nous souhaitons une réponse s'appuyant sur un texte officiel. En ce qui concerne les apprentis, la réponse de nos interlocuteurs est claire : « Ce ne sont pas des élèves, mais des salariés » ; par contre dans les EPLE ils sont soumis aux mêmes obligations que nos élèves. Mais puisque ce ne sont pas des élèves, Mme JOLIAT rappelle à 2 reprises l'impossibilité technique de les intégrer à l'effectif

lors du calcul des DGH. Des échanges s'ensuivent, mais force est de constater que les problèmes persistent en particulier aucune solution n'est proposée pour pallier au manque de moyen pour dédoubler des groupes rendus trop nombreux par l'intégration d'apprentis...

C'est sur ce constat que Paul précise, encore une fois, que cette intégration se fait à moyens constants et donc c'est la formation initiale sous statut scolaire qui supporte cette intégration avec toutes les conséquences négatives et en particulier la dégradation des conditions de travail des collègues et des élèves.

Le thème suivant développé par Frédéric vise à mettre en évidence la confusion qui règne entre « Autonomie des établissements » et « Autonomie du chef d'établissement ». En effet certains chefs d'établissement semblent vouloir imposer leurs dictats au mépris des avis des équipes pédagogiques avec lesquelles ils sont sensés travailler en étroite collaboration ; voire même parfois au mépris des statuts et règlements. Ce sentiment de mépris vis-à-vis des personnels étant particulièrement mis en lumière lors des répartitions de moyens qui parfois ne sont même pas présentées pour vote aux conseils d'administration. M. le Recteur rappelle que la collaboration de tous est essentielle et que le vote du TRMD doit être effectif seulement au mois de juin. Seules les décisions d'ouvertures/fermetures de postes/sections doivent faire l'objet d'une décision en février !!!

Nasr interpelle alors M. le Recteur sur l'organisation de l'accompagnement personnalisé qui en fonction des établissements prend des formes totalement différentes tant dans le contenu que dans la mise en place (négocié ou imposée). M. le Recteur conscient des difficultés promet la mise en place d'un groupe de travail auquel nous serons invités.

Avant la fin de cette audience, nous insistons pour aborder le problème des « élèves passerelle ». Christelle expose alors les difficultés engendrées en particulier par les élèves qui reviennent du Lycée général vers une 1^{ère} Pro avec des acquis technologiques et professionnels inexistant. Comment sont attribués les moyens supplémentaires ? Comment sont-ils répartis ? Sur quels créneaux horaires ? Heures supplémentaires pour les profs (choix ? obligation ? pressions ?...). Mme JOLIAT rappelle que les 3 voies du lycée ont la même dignité et qu'avant tout, l'orientation doit être le projet de l'élève. Elle rappelle également que même si le rectorat a donné des consignes pour une orientation de la 3^{ème} vers la seconde générale et technologique, il n'y a pas de « quota ». Un jeune qui a un projet professionnel bien construit doit aller en lycée professionnel. Il n'y a aucun intérêt à choisir la voie générale « pour voir... » et de rebasculer ensuite dans la voie professionnelle. Les élèves passerelles demandent des moyens supplémentaires, et il vaut mieux « réussir son orientation ».

En dernier lieu Paul rappelle que malgré les promesses rien n'est encore fait concernant les habilitations à manipuler des fluides frigorigènes réclamées depuis plusieurs années par les collègues de maintenance des matériels agricoles et de travaux publics. Il demande également que les élèves de TMSEC, TISEC et TFCA puissent avoir l'attestation de capacité pour la manipulation de ces fluides comme c'est le cas pour l'apprentissage et la formation continue.

Même s'il nous restait plusieurs thèmes à aborder, et notamment celui de l'organisation des PFMP, nous nous sommes séparés après plus de 2h de débats, ou nous avons exposé nos constats, nos attentes, nos inquiétudes...

Circulaire Hors Classe : vous trouverez la circulaire hors classe sur [notre site](#), il est nécessaire de remplir l'annexe n°2 et l'envoyer à la DPE si vous êtes concernés.

30^{ème} anniversaire du BAC Pro

A l'occasion de cet anniversaire plusieurs manifestations ont été organisées et en particulier deux colloques (à Lille et à Paris) dont l'un organisé par le SNUEP. Le point le plus important, c'est de constater le nombre croissant de chercheurs qui étudient les différentes problématiques de la voie professionnelle. Vous trouverez sur notre site les différents liens pour visualiser les différentes vidéos.



Dans le cadre de l'année des 30 ans du baccalauréat professionnel, le MEN a donné des consignes aux CE pour organiser des Journées nationales portes ouvertes dans tous les lycées professionnels de France les 29 et 30 janvier 2016. Afin de célébrer cet anniversaire, un concours national de photographie est également mis en place.

On ne peut que se féliciter de l'initiative du ministère, mais nos craintes sont réelles devant le manque de mobilisation ; cela serait une bonne occasion pour fédérer tous les personnels autour de projets locaux. L'emplacement de ces deux journées (vendredi et samedi) va freiner la participation de tous les concernés et en particulier des futurs élèves et de leurs parents qui ne peuvent pas visiter plusieurs établissements. Enfin, l'agenda coïncide avec une déclaration probable de la Ministre sur la voie professionnelle.

Nous profitons de cet événement pour préciser que la valorisation de l'enseignement professionnel n'est pas une affaire de communication, mais d'une volonté politique alimentée par du concret. Pour nous cette valorisation passera par l'allongement de la durée de scolarité nos élèves et l'amélioration des conditions de travail en limitant le nombre d'élèves par division.

Apprentissage : tous les moyens sont bons pour faire des chiffres

Dans un contexte où les entreprises n'embauchent pas, c'est toujours et encore l'apprentissage qui est présenté et financé par le gouvernement et les régions pour remédier au chômage ; alors même qu'aucun bilan des sommes dépensées ni des résultats obtenus n'est effectué.

Et comme les objectifs chiffrés sont loin d'être atteints, le gouvernement envisage de déconnecter le contrat d'apprentissage de l'obtention du diplôme de l'EN (minimum un CAP). Ainsi, la Ministre du travail souhaite ouvrir aux apprentis certains titres professionnels validés par le ministère du Travail "qui correspondent à un besoin" des "branches professionnelles".

La ministre a vanté un "système plus souple", permettant à des jeunes de commencer "en cours d'année" des formations plus courtes - "à peu près 800 heures, contre 1200-1400 dans certains diplômes" - et "parfois plus adaptées" aux entreprises. Cette évolution n'a pas convaincu Jean-Pierre Crouzet, de l'UPA, représentant des artisans. "Nous avons besoin de jeunes qui sachent lire, écrire et compter", des formations de "huit mois, c'est beaucoup trop court", a-t-il estimé sur RTL ! Cela a le mérite de la clarté !

CTA 15 janvier 2016 : ENVELOPPE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE RENTREE 2016

Avec un budget académique abondé de 176 emplois nouveaux pour les structures des établissements du second degré, nous étions en droit d'attendre des conditions de rentrée 2016 satisfaisantes dans nos lycées professionnels.

Force est de constater que les lycées professionnels sont les grands perdants, face à l'objectif affiché par le ministère d'assurer les moyens de la mise en œuvre de la réforme du collège.

Les effectifs élèves constatés en 2015 étant en net recul par rapport aux prévisions (25 033 élèves pour une prévision de 25 310), la prévision pour la rentrée 2016, base de calcul des moyens horaires d'enseignement n'est que de 25 070 élèves.

Le rectorat avance un nombre non négligeable d'abandons en classe de seconde ainsi qu'une perte d'élèves au passage en première bac pro.

Ce sont donc plus de 500 heures perdues par rapport aux moyens octroyés pour la rentrée 2015.

La déclinaison par département sera étudiée lors des Comités Techniques Départementaux, mais d'ores et déjà la vigilance est de mise concernant la DGH de nos établissements.

Point dur la carte des formations :

Au LP Couffignal VILLENEUVE SUR LOT, fermeture en suite de scolarité de la première bac pro Technicien Froid Conditionnement Air. Maintien de la première ORGO.

Le dispositif expérimental pour la seconde pro est maintenu pour une capacité d'accueil de 12 élèves avec possibilité d'évolution si plus d'élèves à la rentrée.

Voici l'extrait de notre déclaration concernant l'Enseignement Professionnel :

« En ce qui concerne l'Enseignement Professionnel, la FSU tient à faire part de sa totale incompréhension.

Alors que le gouvernement n'a de cesse de mettre en avant l'importance de la Formation Professionnelle pour résoudre en partie l'épineuse question du chômage de masse, l'enveloppe de répartition des moyens d'enseignement présente un déficit de plus de 500 heures par rapport à 2015 et ce pour une carte des formations sans changement significatif.

La FSU fait part de sa totale opposition à cette forte réduction des moyens dans nos Lycées Professionnels.

Ce n'est pas en s'attaquant à la Formation Professionnelle initiale, ainsi qu'à ses diplômés comme l'envisage le ministre Macron, que l'on va résoudre les problèmes de formation de notre jeunesse. C'est pourquoi la FSU apprécie la réponse du Président de la République qui lui avait écrit à ce sujet et dans laquelle il dit notamment qu'il « est attaché à une École qui transmet à la fois des compétences et des connaissances certifiées tout en inculquant les valeurs nécessaires à l'exercice du métier de citoyen ».

La FSU s'oppose à la suppression des postes de PE éducateurs. La notion d'internat éducatif en EREA a été pensée comme un moyen de remédiation pour aider et accompagner des jeunes en très grandes difficultés. L'internat éducatif nécessite des personnels spécialisés pour accomplir les missions éducatives y compris pendant les nuitées. Il n'existe pas à l'heure actuelle des personnels mieux placés que des PE pour assurer de telles missions. »

Sur ce dernier point, une motion a été adoptée par l'ensemble de la représentation syndicale.